

États fragiles

ÉTATS FRAGILES

Qu'est-ce qu'un état fragile?

Selon la définition de l'OCDE, « un État fragile n'a qu'une faible capacité à assurer les fonctions de gouvernance de base et n'est pas en mesure de développer des relations constructives et mutuellement avantageuses avec la société. Les États fragiles sont aussi plus vulnérables face aux chocs internes ou externes tels que des catastrophes naturelles et des crises économiques (1) » Un État fragile est un pays en proie à des difficultés importantes. La liste de ces difficultés comprend un large éventail de situations : crises, guerre, phase de reconstruction post-conflit, catastrophes humanitaires et naturelles ou encore pauvreté extrême.

Les indicateurs de fragilité et de vulnérabilité aident à classer les pays parmi les États fragiles.

1. **Indicateurs politiques** : perte de légitimité de l'État, détérioration progressive des services publics, violation généralisée des droits humains, appareil sécuritaire devenant un « État dans l'État », émergence de factions au sein de l'élite et intervention d'autres États ou autres facteurs externes.
2. **Indicateurs sociaux** : pressions démographiques, mouvements massifs de réfugiés et de populations déplacées en interne, cycles de violence communautaire hérités d'injustices passées, émigration chronique et soutenue, bien-être et qualité de vie.
3. **Indicateurs économiques** : inégalités de développement entre les différentes catégories de population.
4. **Indicateurs environnementaux** : rendent compte des risques de catastrophe naturelle et/ou liés à l'interaction entre les activités humaines et l'environnement.

Une liste commune des États fragiles a été établie par la Banque Mondiale, la Banque asiatique de développement et la Banque africaine de développement. La liste fournie ici date de 2015. Elle comprend 33 pays, dont 17 situés en Afrique. Cependant, depuis 2015 et dans le cadre de la préparation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ODD 16), une nouvelle approche de la fragilité a été définie (2). Elle s'applique à tous les pays et se fonde sur cinq dimensions : (i) violence ; (ii) justice ; (iii) institutions responsables et inclusives ; (iv) inclusion et stabilité économiques ; (v) capacité d'adaptation aux chocs et aux catastrophes d'ordre social, économique et environnementale. Suit la liste des 50 pays les plus vulnérables (3):

(1) OECD 2014 : OECD 2014: Domestic revenue mobilisation in fragile states. Depuis 2005, l'OCDE publie un rapport annuel sur les états fragiles. Cf. États de fragilité 2015 : Réaliser les ambitions de l'après-2015.

(2) Ibidem.

(3) Ibidem

États fragiles et SNDS

En période de conflit, il est parfois impossible de préparer une SNDS. Le cas échéant, la SNDS élaborée doit comporter des mesures d'atténuation des risques, de protection des actifs physiques et statistiques, de préservation des données (sauvegarde hors site) et de préparation de l'après-conflit et du retour à la « normale ».

La préparation de la SNDS dans les états fragiles variera selon les conditions propres au pays concerné. Deux grands cas de figure doivent être pris en compte:

- **Reconstruction**

Une fois ce retour à la « normale » opéré, les solutions post-conflit consistent à restaurer le système statistique. Chaque situation est propre au pays concerné et varie en fonction de la nature du conflit et de l'ampleur des dégâts subis par le système statistique. Lorsque les institutions statistiques et les bases de données de l'État sont très endommagées, la SNDS doit être conçue comme un mécanisme de reconstitution des ressources humaines et des actifs physiques. Quoi qu'il en soit, la première étape de la reconstitution du système statistique doit être l'exploitation des actifs « rescapés » du conflit. La première chose à faire est d'établir un diagnostic des effets de la crise sur les populations les plus touchées (populations déplacées...), des facteurs de production disponibles, ainsi que des équipements et infrastructures (écoles, hôpitaux). La reconstitution du système requiert en effet des références précises sur les éléments existants. Le diagnostic comprendra une estimation des capacités résiduelles du SSN et des archives de données disponibles.

- **Prévention**

Idéalement, l'élaboration de la SNDS dans les Etats fragiles englobe un diagnostic de la situation actuelle des sources de fragilité. La SNDS doit accorder une place importante aux variables déterminant cette fragilité. Un Etat fragile est confronté à des risques majeurs. Le système d'information doit évaluer régulièrement l'état des variables déterminantes de ces risques. La SNDS prévoira un système de suivi des risques auxquels le pays est confronté, fondé sur une série d'indicateurs adaptés. A défaut d'indicateurs, il s'agit de définir une approche pour fournir aux décideurs et aux principaux acteurs les bases décisionnelles dont ils ont besoin. Un tel système d'information (destiné à alimenter un système d'alerte) peut représenter un défi pour un Etat fragile, souvent pauvre. Il est parfois plus indiqué d'apporter une réponse aux défis de la vulnérabilité au niveau régional, dans les zones où la situation est partagée par plusieurs pays (risques naturels et environnementaux dans les îles du Pacifique, par exemple). La SNDS est à envisager comme un outil de prévention des risques pour les pays en reconstruction. La promotion de la création d'archives virtuelles pour la sauvegarde et la protection des données s'impose pour les pays en reconstruction comme pour les Etats fragiles, la première catégorie faisant partie de la seconde.

- **Autres considérations particulières**

- Il peut être nécessaire de mettre en place un suivi et une évaluation du développement des capacités plus réguliers et à long terme au sein du pays, en collaboration avec les organisations régionales. Cela implique un calendrier à plus court terme pour la SNDS, ainsi que des intervalles d'évaluation réduits.

- Les indicateurs inclus dans la SNDS doivent être axés sur les statistiques clés, plus particulièrement sur une série minimale de statistiques économiques décrites dans l'inventaire mondial de normes statistiques de la Division de statistique des Nations Unies. Il s'agit également de concevoir des indicateurs cruciaux pour le suivi de la

États fragiles

NSDS GUIDELINES (<https://nsdsguidelines.paris21.org>)

reconstruction.

- La diffusion des données jouera un rôle extrêmement important dans les Etats fragiles. Il peut être utile de créer une plate-forme permettant de mettre les données à disposition des organisations et de contribuer à la coordination sur le terrain, dans la mesure où plusieurs acteurs privés peuvent être impliqués dans les activités de reconstruction.
- Les Etats fragiles auront besoin d'un soutien technique et financier de la communauté internationale pour relever les défis de la fragilité.

Source URL: <https://nsdsguidelines.paris21.org/fr/node/291>